

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 144

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 21

I. – À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« IV ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.